République Française - Département de l'Ain

Canton de VONNAS

Commune de

CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice: 13 Nombre de Conseillers présents :

Nombre de pouvoirs: 03/06/24 Date de la Convocation:

03/06/24 Date d'affichage:

Envoyé en préfecture le 21/06/2024 Reçu en préfecture le 21/06/2024

Je certifie le Publié le 13/06/2024

conformémer ID: 001-210101366-20240613-240649-DE

en vigueur, pour avon ete transmis a Monsieur Le Préfet, qui en a accusé

réception le :

et notifié ou publié le :

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance du Jeudi 13 juin 2024

L'an deux mille vingt et un et le 13 juin à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique: Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle. VERNUSSE Céline, M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Était absents : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien.

Pouvoirs:

Mme WEBER Corinne a donné pouvoir à M GABILLET François M GONNARD Pierre a donné pouvoir à M BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240649: Petit Saint Denis tarif du repas

Suite à l'ouverture du bar Le Petit Saint Denis, une soirée repas est organisée. Le tarif du repas sera de 15 € par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

> DECIDE d'appliquer le tarif de 15 € par personne pour le repas,

> AUTORISE M Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

La Secrétaire Noëlle MARMIER Pour extrait certifié conforme, Le 13 juin 2024 Le Maire. Dominique BOYER

